

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
Du lundi 9 janvier 2023

Date de la convocation : 21 décembre 2022

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de janvier à vingt heures, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 10 Absents : 5 Votants : 14
 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme Aline WATT-CHEVALLIER, Mme Joëlle BIMBERT, Mr Thierry CHARRETOUR, Mme Fabienne JOLIVET-BALON, Mme Elodie DEFASY, Mme Mireille MORAN, Mr Dominique ROY, Mme Nicole SAVOINI, Mr Denis POTARD, Mme Virginie SIROT.

Pouvoirs : de A. ANCRENAZ à F.JOLIVET-BALON, de A. REVERTEGAT à N.SAVOINI, de J-L TROGER à M.MORAN et de D. SCARAMOZZINO à T.CHARRETOUR.

Absent non représenté : A.BUSATO

Secrétaire de séance : Mr Denis POTARD

Madame La Présidente souhaite une bonne année à tous les membres et les remercie pour leur investissement à l'égard de la population.

Deux réunions sont fixées, le 6/02/23 et le 13/03/23 pour l'organisation entre autre du repas annuel des aînés.

Entre ces deux dates le groupe de travail pour le repas se réunira.

Madame La Présidente souligne l'importance de la présence de tous les membres au repas des Aînés.

Elle rappelle aussi que les vœux du Maire à la population sont fixés au vendredi 27 janvier à 19h30, que la présence des membres élus est indispensable et que celle des autres membres est appréciée.

Ordre du jour

1/ Approbation et vote du compte - rendu de la séance précédente :

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte - rendu de la séance du 28 novembre 2022

2/ Délibération n°01.01.23 : passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 – Adoption de la nomenclature M57 développée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29;

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU l'avis favorable du comptable public en date du 13 juillet 2022 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du C.C.A.S n°02.09.22 en date du douze septembre portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDERANT que, compte tenu de la taille de la collectivité, s'applique de droit le type de nomenclature M57 « abrégée » ;

CONSIDERANT que la commune souhaite pouvoir bénéficier d'une présentation de son budget sous le nomenclature M57 « développée » qui correspond à ses besoins, notamment en matière d'analyse comptable,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, à l'unanimité :

PRECISE que le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Contamine-Sur-Arve à compter du 1^{er} janvier 2023 s'effectuera sur la nomenclature M57 « développée ».

3/ Bilan du téléthon :

Madame La Présidente remercie T.CHARRETOUR pour son déguisement et sa prestation de Père Noël. Un bilan très positif : 2 217€ de bénéfices et 386€ de dons, soit 2 603€ au profit du téléthon. Il y a eu beaucoup de monde et l'animation sur les deux sites s'est révélée judicieuse. (recette de 460,50€ à l'école avec la vente de crêpes, brioches, chocolats et lampions)

Remarques à prendre en compte pour l'année prochaine :

- Le chocolat chaud ne s'est pas vendu.
 - Pas de musique pour l'animation cardio-boxing.
 - Toutes les boules de Noël ont été vendues. (20)
 - Vin chaud : il en restait un cubis. 25 litres ont été écoulés (12 L du Tigers'Club + 1 cubis)
 - Bière de Noël : 3 cartons de 12 bouteilles ont été achetés. Tout a été vendu.
 - Les 40 brioches ont été toutes vendues également.
 - Rangement : pas de lumière- manque de bénévoles et d'organisation pour le rangement place du marché.
 - Pour la prochaine manifestation, il faut un « responsable » qui coordonne les étapes de l'évènement.
 - Si l'année prochaine, la balade aux lampions est réitérée, il faudra prévoir une animation lors de l'arrivée sur les bords d'Arve.
- A.Revertégat et J-L Troger ont géré le stock.

4/ Bilan de la distribution des colis de Noël :

Message de J-L Troger : « la mise à jour des listes des colis de Noël sera communiquée en février 2023 ». La tournée des colis s'est bien passée et sa composition a été très appréciée.

Les membres analysent certaines situations et relatent quelques anecdotes écoutées lors des visites. Il reste trois colis qui sont conservés dans le local du C.C.A.S.

Madame La Présidente remercie à nouveau l'ensemble des membres et souligne que M.MORAN a fait quarante visites.

Pour les années futures, Il faudra répartir plus équitablement la distribution.

Mireille revient sur l'importance de remplir les fiches des Aînés. Il est cependant constaté qu'il est délicat de demander une adresse mail à cette génération.

5/ Préparation du repas du C.C.A.S fixé au dimanche 19 mars 2023 :

Cette année, l'année de prise en compte est 1958. (65 ans et plus en 2023).

La liste électorale fait ressortir 288 personnes concernées à laquelle se rajouteront les personnes de cette tranche d'âge non inscrites sur la liste électorale.

Si on se réfère aux années précédentes, un peu moins de la moitié des personnes invitées s'inscrivent au repas. Les membres évaluent le nombre de participants à environ 150 personnes pour un budget d'environ 6 000 euros.

(Prévoir le budget : sachant que sur les 12 000€ attribués au compte « fêtes et cérémonies » ; 4 783,65€ ont été dépensés pour les colis)

- Animation : trouver un groupe de musique adapté aux attentes des Aînés. Le groupe de l'année précédente est trop important pour ce type de manifestation où les administrés aiment se retrouver pour discuter. N.SAVOINI va contacter un intervenant déjà venu animer un repas similaire.
- Groupe de travail : M.MORAN, A.REVERTEGAT, J.BIMBERT, F.JOLIVET-BALON, et D.ROY.
- Thème retenu : Les Antilles : gai et coloré.
- Traiteur : boucherie de la commune
- Le groupe de travail constitué se charge des devis pour les boissons, dessert, décoration etc... .
- Il faudra fixer le prix des repas accompagnants par une délibération.
- Etablissement de l'invitation, mise à jour de la liste et envoi à organiser en mairie.

Madame la Présidente demande la présence indispensable de tous les membres à la préparation du repas le samedi 18 mars ainsi que le jour du repas le 19 mars.

Informations diverses

M.MORAN informe l'assemblée de deux centenaires sur la commune :

- Mr GAY Georges a eu 100 ans le 4 décembre dernier : envoyer une carte
- Madame VALLIER Lucienne aura 100 ans le 13 juin 2023. Elle aimerait un gâteau et du champagne, mais pas de fleurs.

A.REVERTEGAT et M.MORAN travaillent sur trois sujets redondants, qui reviennent régulièrement lors des visites chez les Aînés.

- la téléalarme : le binôme suggère de faire un point sur ce système de sécurité qui est encore méconnu de certains habitants. Des membres vont se rendre au pôle gérontologie de Marignier afin de recueillir des informations précises.

- l'aide à domicile : il a été constaté que, outre l'ADMR, d'autres organismes interviennent chez les particuliers. « EffiKaces, la SADVA, l'ADHAP.... ». Il faut revoir le montant de répartition de la subvention aux organismes d'aide à domicile avant le prochain vote des subventions aux associations.

- le portage des repas à domicile : les quelques demandes sont orientées vers les traiteurs locaux.

M.MORAN rapporte qu'une administrée met son logement de 110 m2 meublé en location.

Fin de séance à 21h45

**Le Secrétaire de séance,
Denis POTARD**



**La Présidente,
Aline WATT-CHEVALLIER**



